

2H HOLDING

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : 134 avenue de Genève
Centre commercial Carrefour
74000 ANNECY
R.C.S. ANNECY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 19 FEVRIER 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le dix-neuf février, à 10 heures,
Au siège social, à ANNECY,

Monsieur Hamza EL AGREBI, avenue du Bietschhorn, 21 D – 1950 SION (SUISSE),

Propriétaire de la totalité des 200 actions de 10,00 Euros chacune, composant le capital social de la société **2H HOLDING**, nouvellement constituée.

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination du Président de la société.
- Rémunération du Président.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer comme premier Président de la société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

Monsieur Hamza EL AGREBI
avenue du Bietschhorn, 21 D – 1950 SION (SUISSE)

Il exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues aux statuts de la société.

Monsieur Hamza EL AGREBI déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Hamza EL AGREBI, au titre de ses fonctions de Président de la société, venant de lui être confiées et ce, jusqu'à décision contraire.

Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation des justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'Associé unique et la Président.

Le Président et Associé Unique,
Monsieur Hamza EL AGREBI
"Bon pour acceptation des fonctions de Président"